

# nantes-citoyennete.com

Le Conseil de développement de Nantes Métropole

---

## Délégation "Territoires de vie quotidienne"

---

Séance du 3 novembre 2010

**Animation** : André-Hubert Mesnard, Marc Moussion, Gérard Bourgoïn, Bernard Fritsch



## Éléments de synthèse

---

### Le contexte

L'élaboration du projet de territoire est un challenge important pour le Conseil de développement, dont l'identité depuis son origine est marquée par la prospective territoriale.

Il dispose d'une grande liberté pour cette démarche de réflexion. Il a le loisir d'ouvrir les champs d'investigation, en procédant à des auditions, à des visites et en favorisant toutes les initiatives qui permettent l'expression la plus large de la société civile, en laissant aussi la place au foisonnement des

initiatives et à l'écoute de paroles diverses. C'est une occasion de donner au sport une place dans la prospective territoriale.

L'objectif de cette séance de travail était d'identifier quelques axes prioritaires de travail et d'en débattre.

## **Rappel de la méthode générale d'approche du Projet de territoire**

La "commande" a été formulée par le Président de la Communauté urbaine lors de l'Assemblée plénière du Conseil de développement du 11 février dernier. Cette démarche de "projet de territoire" s'étalera dans le temps jusqu'à 2013 avec un souci d'animation du territoire et de large expression de la population. Il s'agira de définir des orientations sur la base des attentes exprimées.

Le Conseil de développement s'inscrit dans cette démarche en toute indépendance et avec le souci de nourrir utilement la réflexion et d'élaborer des propositions anticipatrices. C'est le moyen, pour le Conseil, d'assurer la convergence de l'ensemble de ses travaux. Lors de son Assemblée plénière du 28 juin dernier, le Conseil a défini une méthode de travail souple fondée sur les principes suivants :

- Donner un fil conducteur aux travaux à travers 7 grandes interrogations ...
  - *Quels projets utiles au territoire pour les 20 ans qui viennent ?*
  - *Quels enjeux, potentialités, espoirs du territoire ?*
  - *Y a t'il des valeurs de ce territoire ?*
  - *Quelles sont les menaces et les ruptures possibles ?*
  - *Quelles sont les utopies qui peuvent mobiliser ?*
  - *Quelles sont les anticipations indispensables ?*
  - *Quelles sont les premières orientations à proposer pour les politiques publiques territoriales ?*
  
- ... Pour un premier rendez-vous à l'automne 2011 pour un séminaire commun avec les élus. Cette rencontre s'appuiera sur un premier cahier d'orientations générales ordonné autour de trois thèmes : Ville utopique, Ville possible, Ville redoutée.

## **Les axes de travail proposés à la Délégation**

### **Les territoires de vie à l'horizon 2030**

Le Conseil de développement a rappelé à de très nombreuses reprises que le territoire des décideurs ne correspondait plus toujours au territoire des habitants. Pour réfléchir à l'horizon 2030, il y a nécessité de prendre en compte les décalages, souvent importants, qui existent entre les espaces de la démocratie, de la vie quotidienne et de la décision publique.

Le nouveau projet de territoire, même si sa "base de départ" se situe au niveau de la Communauté urbaine, doit nécessairement s'ouvrir à un espace plus large et prendre en compte à la fois le bassin de vie réel des habitants et les documents de prospective territoriale déjà mis en œuvre : SCOT, DTA...

Pour approfondir cette question et faire des propositions, le Conseil continuera de s'appuyer sur les auditions et les apports de ses membres mais aussi sur le dialogue avec les Conseils de développement proches. Il convient de franchir une nouvelle étape dans les relations avec les Conseils du SCOT et plus globalement avec tous ceux qui se situent dans l'aire d'attractivité de la métropole nantaise.

### **La mobilité à l'horizon 2030**

Dans la suite des travaux conduits sur le Plan de déplacements urbains, le Conseil souhaite élaborer des propositions pour "anticiper et préparer les conditions de la mobilité à 20 ans".

La méthode de travail proposée s'appuiera sur :

- l'approfondissement d'un certain nombre de thématiques spécifiques de la mobilité : périphérique, ferroviaire, modes doux...
- la conduite de travaux communs avec les autres Délégations, notamment celle des "enjeux du développement durable" et des "modes de vie, comportements sociaux"
- la nécessité de l'anticipation et du "décalage" en reprenant, entre autres, la question de la gestion des temporalités.

### **L'habitat à l'horizon 2030**

La formule "anticiper à la fois la demande sociale et les capacités du territoire" résume l'approche du Conseil de développement dont la méthode de travail s'appuiera sur :

- l'approfondissement des travaux conduits pour le Programme Local de l'Habitat, notamment avec des auditions d'acteurs et d'experts spécialisés : responsables de l'habitat social, du logement privé, architectes, urbanistes...
- le suivi de l'évolution des "modes d'habiter". Dans ce cadre, un travail commun avec la Délégation "enjeux du développement durable" sur le suivi des éco-quartiers sera envisagé
- l'anticipation des ruptures sociales qui peuvent affecter le territoire
- la poursuite des réflexions sur les grands enjeux urbains (densification, mixité, lien social...).

### **Les grandes infrastructures à l'horizon 2030**

La question à traiter est celle-ci : "de quels grands équipements le territoire a-t-il besoin ?"

Même si un certain nombre de grands investissements sont d'ores et déjà programmés ou annoncés, le Conseil souhaite approfondir l'état des lieux de l'existant et du programmé en mettant l'accent sur le fluvial et le maritime. La présence du Port est un atout considérable pour le territoire qui reste insuffisamment pris en compte.

Par ailleurs, la question globale de l'eau mérite un examen particulier : la reconquête de la Loire figurait déjà parmi les objectifs du Projet 2005 établi en 1996.

### **La gestion des risques à l'horizon 2030**

Il s'agit de répondre à la question "quels grands risques majeurs dans les 20 ans qui viennent et comment les anticiper ?".

La méthode de travail proposée s'appuiera sur :

- l'inventaire des risques existants, naturels, techniques, sociétaux
- l'évaluation des risques nouveaux et leur acceptabilité sociale
- l'audition d'experts

### **Culture, création, tourisme, patrimoine**

La culture et les industries culturelles sont devenues un des éléments de l'attractivité et du développement des territoires. Quelles sont les perspectives métropolitaines à l'horizon 2030 ? Ce thème a été peu traité par le Conseil de développement jusqu'à maintenant. Il sera donc nécessaire d'identifier à la fois les enjeux et les perspectives. L'audition de Jean Blaise le 29 novembre prochain fournira un certain nombre d'éléments sur les politiques publiques qui sont envisagées.

Pour traiter l'ensemble de ces axes de travail proposés, il est souhaité que le Conseil s'appuie à la fois :

- sur la pratique de la contribution écrite
- sur l'expression des jeunes générations et des actifs
- sur le travail commun avec les autres délégations pour éviter les spécialisations
- sur la poursuite des auditions anticipatrices et décalées. À titre d'exemples seront invités à s'exprimer Gilles Pinson sur le thème des "métropoles oligarchiques", Renaud Epstein sur les politiques de la ville, Bernard Fourage sur les déplacements... D'autres sont souhaités et chacun est invité à faire des propositions

- sur la formule "Questions publiques " mise en œuvre en partenariat avec le CCO et Place Publique, Marcel Smets, architecte chargé de la maîtrise d'œuvre du Projet Ile de Nantes sera reçu le 16 décembre prochain.

## **Les apports du débat sur les axes de travail**

La discussion en séance a permis de faire ressortir quelques éléments majeurs :

### **Les enjeux d'un "projet de société" local**

Ce concept a été évoqué par Thierry Violland, Directeur général de l'AURAN, lors de sa présentation de la démarche institutionnelle du projet de territoire. Dans cette vision, les axes de travail proposés par la Délégation pourraient se regrouper et s'ordonner autour d'un questionnement à trois niveaux :

- Vers quelle société allons-nous ? composite, dynamique, créative, mixte, mobile, communicante et en formation continue, cette société de 2030 nécessitera des modes nouveaux de dialogue et des structures de concertation permanente
- Comment se structurera cette société ? Quelles cohérences trouverons-nous entre la globalité du territoire et sa démultiplication en pôles, centres divers, lieux de vie multifonctionnels ? Quelles réponses trouverons-nous pour les politiques publiques structurantes : interSCOT, interPLH, interPLU... conférences territoriales, autorité unique des transports, politique foncière unifiée, politique cohérente de l'habitat, mixte et évolutif, échangeable en fonction des parcours professionnels, personnels et familiaux ?
- Quelles solidarités pour cette société ? Comment traiterons-nous les problèmes sociaux de plus en plus lourds, avec quels moyens pour les collectivités locales, les acteurs sociaux et ceux de la santé publique ?

### **Les enjeux de l'emploi**

La situation économique, notamment celle des très grandes entreprises (Total, STX, Airbus...) reste l'enjeu majeur pour le territoire. Le niveau d'emploi des habitants doit constituer la trame d'un projet de territoire. Parallèlement à cette situation économique, il faut aussi apprécier l'état de la dette publique, son évolution et son impact durable sur l'action des collectivités locales

### **Ajouter des thématiques supplémentaires**

Au delà des axes de travail exposés, il est proposé de prendre en compte deux autres thèmes :

- Celui du changement climatique et des politiques publiques d'adaptation. Cette question pourra être traitée avec la Délégation "enjeux du développement durable"
- Celui de la "forme urbaine" : la dimension d'un territoire n'est pas seulement identitaire, elle est aussi morphologique et sociologique. À ce titre les documents d'urbanisme ne doivent pas être considérés comme intangibles

### **La question de l'alimentation**

Souvent absente des documents prospectifs, l'alimentation devient une question centrale, à la fois pour la qualité de vie et la santé mais aussi pour l'organisation du territoire : évolution de l'agriculture périurbaine, développement des circuits courts, essor des AMAP (Associations pour le maintien d'une agriculture paysanne). Des auditions d'acteurs et d'experts sont souhaitées sur ce thème.

## **La question de l'international**

Souvent évoquée au Conseil de développement, cette question est essentielle pour l'horizon 2030. Elle concerne à la fois les langues, les cultures, les minorités, les religions.

Les territoires gagnants seront ceux qui auront su s'appuyer sur cette mixité et cette ouverture pour en faire un atout de développement.

## **Un projet social pour la métropole**

Si la métropole concentre la richesse, elle concentre aussi la pauvreté. Dès lors cet aspect social doit aussi structurer le projet de territoire et être à l'initiative de propositions pour de nouvelles politiques publiques relatives à l'intergénérationnel, à la réussite éducative, à la petite enfance...

Pour nourrir ce débat avant les prochaines séances, chacun est invité à faire des propositions pour alimenter la réflexion de la Délégation sous la forme qu'il souhaite :

- **contributions écrites qui seront publiées sur le site web du Conseil et diffusées auprès des membres du Conseil et de leurs réseaux. Pour ceux qui le souhaitent, l'équipe du Conseil est à la disposition des membres pour l'élaboration et la mise en forme de leurs contributions**
- propositions d'auditions
- ouvrages à lire...